

Avancement des Ouvriers d'État ça coince !

BUREAU NATIONAL

Paris, le 19 mai 2011

La plupart des CAO ont eu lieu ou auront lieu durant le premier semestre 2011. Nous avons constaté dans plusieurs de ces commissions que les représentants de l'administration, aidés par l'abstention de certains syndicats (qui vaut pour acceptation), limitaient au minimum réglementaire le nombre d'ouvriers retenus pour passer les essais professionnels alors que le nombre d'agents ayant fait acte de candidature permettait d'en accepter plus !

CE QUE DIT LA RÉGLEMENTATION

L'article 15 l'arrêté du 15 décembre 1997, qui traite entre autres de l'avancement des Ouvriers d'État, précise clairement les règles à suivre :

- le nombre de candidats retenus est compris entre 3 et 5 pour 1 poste disponible, 4 et 6 pour 2 postes, 6 et 8 pour 3 postes, ...
- seuls peuvent être admis à concourir les ouvriers possédant une ancienneté minimum de deux ans dans leur groupe au 1er janvier de l'année de l'ouverture de l'essai,
- les OE qui ont obtenu une note égale ou supérieure à 13 et qui n'ont pu être promus faute de vacance de poste, conservent pendant cinq ans le bénéfice de leur essai,
- un ouvrier ayant échoué à l'essai ne peut être admis à présenter un nouvel essai qu'après un délai de 18 mois entre les deux dates d'essai, cette condition devant être remplie le 1^{er} janvier l'année de l'ouverture de l'essai.

POURQUOI ÇA COINCE !

La technicité de plus en plus haute des tâches demandées, le remplacement sur certaines fonctions anciennement tenues par des techniciens (TSEEC) et l'adaptation aux nouveaux

Le recrutement se fait aujourd'hui au minimum au Gr V ou VI. Cette évolution était une revendication forte de l'USAC-CGT et elle a permis aux ouvriers d'atteindre plus rapidement le groupe VII.

emplois exercés ont conduit à une évolution du niveau de recrutement. D'une embauche au groupe III ou IV il y a 30 ans, le recrutement se fait aujourd'hui au minimum au Gr V ou VI. Cette évolution était une revendication forte de l'USAC-CGT et elle a permis aux ouvriers d'atteindre plus rapidement le groupe VII. L'avancement ne doit normalement pas poser de problème jusqu'à ce niveau car il n'y a pas de pyramidage pour les 498 postes d'Ouvrier Professionnel (OP) qui permettent tous

potentiellement l'accès au Gr VII.

Par contre le pyramidage des Hors Catégories (25 HC"C", 80 HC"B", 167 HC"A" et 29 HC"com") impose qu'un poste du groupe supérieur se libère (soit par l'avancement, soit par le départ d'un OE) pour qu'un avancement puisse être proposé. C'est à ce niveau que ça coince et plus précisément entre le Gr VII et le HCA.

CE QUE NOUS DÉFENDONS

L'USAC-CGT souhaite, particulièrement dans le cadre du regroupement des établissements ouvriers, que le maximum de candidats soit sélectionné pour chaque essai, non pas pour favoriser la concurrence entre ouvriers mais pour augmenter les chances de voir au moins un candidat retenu. Le taux de d'échec varie d'une année sur l'autre de 30 à 60 % suivant les

familles et les groupes. Sur cette base, un essai organisé avec seulement 3 candidats pour un poste par exemple, peut aboutir à un taux d'échec de 100% (ce fût d'ailleurs le cas en 2010 pour certains essais). Dans cette situation le poste reste le plus souvent vacant jusqu'à l'année suivante.

Dans le contexte actuel où les postes de Hors Catégorie (HC) se font rares, l'USAC-CGT ne peut accepter cet état de fait.

Si plusieurs OE ont obtenu une note au moins égale à 13 mais sans être nommés faute de poste, la CAO à 5 ans pour trouver les postes correspondants avant la fin de validité de l'essai. Cela ne bloque pas l'avancement des autres familles professionnelles les « ouvriers validés » n'étant prioritaires que dans leur famille.

Pour les postes de Gr VI et VII nous ne pouvons accepter que les carrières des ouvriers soient ralenties au prétexte de gérer le « flux » d'accès aux Hors Catégorie. L'USAC-CGT estime qu'en toute circonstance, un agent doit voir sa compétence reconnue dans les meilleurs délais. Financièrement parlant même une attente un peu plus longue en Gr VII pour l'accès à un poste de HC"A" est toujours préférable à une attente supplémentaire en Gr VI.

Le maximum de candidats doit être sélectionné pour chaque essai, non pas pour favoriser la concurrence entre ouvriers mais pour augmenter les chances de voir au moins un candidat retenu.

CE QUE PROPOSE L'USAC-CGT POUR L'AVENIR

La DGAC nous propose un projet modifiant le système d'avancement des OE, à partir d'un modèle « taux promu sur promouvable » qui, à notre avis, dans un cadre de réduction drastique des effectifs aboutira rapidement à une réduction encore plus importante des avancements.

L'USAC-CGT porte un projet autorisant les ouvriers à se présenter à l'essai de manière automatique après une certaine ancienneté dans leur groupe. Cette proposition permet la possibilité d'accès à la HC"C" en 24 ans (pour les familles atteignant ce niveau de groupe).

L'exemple malheureux du Ministère de la Défense qui applique ce mécanisme dans un contexte similaire en est la preuve. L'USAC-CGT, en s'appuyant sur le modèle d'autres corps de la DGAC, porte un projet autorisant les ouvriers à se présenter à l'essai de manière automatique après une certaine ancienneté dans leur groupe : 3 ans en Gr V pour accéder à l'essai Gr VI, 3 ans en Gr VI pour accéder à l'essai au Gr VII, 5 ans en Gr VII pour l'accès à l'essai HC"A", 6 ans en HC"A" pour l'accès à l'essai "B" et 7 ans en "B" pour accéder à l'essai "C", ce

qui permet une carrière complète en 24 ans, pour les familles accédant à ce niveau de groupe, s'il n'y a pas d'échec aux essais.

www.usac-cgt.org
 1, rue Vincent Auriol
 13617 Aix-en-Provence cedex
 Tél : +33.4.42.33.76.85
 Fax : +33.4.42.33.76.94



L'USAC-CGT dénonce ces restrictions de candidatures à l'essai, soutenues implicitement par certains représentants du personnel. L'USAC-CGT propose un projet permettant de déconnecter l'avancement des contingences liées au recrutement ou au pyramidage.

.....✂.....

Union Syndicale de l'Aviation Civile	1, rue Vincent Auriol 13617 Aix-en-Provence cedex Tél. : +33.4.42.33.76.85 Fax : +33.4.42.33.76.94 national@usac-cgt.org www.usac-cgt.org	Demande de bulletin d'adhésion
	Nom/Prénom :	Corps : Service :
	Email :	Téléphone :
	Adresse :	